

Information sur l'audition

- Objet de l'audition : **Modification de l'Ordonnance de la FINMA sur les bourses (OBVM-FINMA)**
avec rapport explicatif de la FINMA du 27 juillet 2011 relatif à la proposition de modification de l'ordonnance
- Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur la modification envisagée.
- Délai de réponse : **5 septembre 2011**
- Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
A l'attention de Mme Claudia Graf-Meier
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne

ou
claudia.graf@finma.ch
- Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (courriel ou support de données électronique) de la prise de position.
- Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.
- Questions complémentaires : Claudia Graf-Meier
Tel. +41 (0)31 327 92 61
enforcement-marketsupervision@finma.ch
- Contact pour les médias : Tobias Lux
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch